

Par ce document, nous tenons à rectifier quelques erreurs formelles des Conclusions Motivées de M. Yves EGAL, mais surtout à analyser et argumenter les propos tenus dans ce document.

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Déroulement de l'enquête

Tableau cf document

Dans le tableau récapitulatif, nous notons que les observations sont comptabilisées au même titre qu'elles soient orales ou écrites. Ayant nous-mêmes assisté à plusieurs de ces « minis débats publics », dans lesquels le plus souvent le commissaire-enquêteur tentait d'exprimer son propre point de vue, il nous semble totalement impossible d'imaginer avoir pu comptabiliser le nombre de prises de paroles, d'autant plus que ces séances étaient ouvertes et le public ne cessait de rentrer et sortir sans aucune contrainte. Cette méthode de comptabilisation est donc contestable.

De plus, nous constatons que le M. EGAL a comptabilisé de manière séparée les pétitions, ce que nous ne remettons pas en cause, mais il apparaît clairement, au vu du nombre de signataires et d'avis, qu'il a fait le tri d'une manière contestable, et qui peut troubler la perception de ces données chiffrées. En effet, dans les observations il a pris en compte des courriers photocopiés et signés individuellement alors que le contenu était identique et que ce procédé pouvait s'assimiler à une pétition. Ce choix permet donc de gonfler arbitrairement le nombre d'observations négatives et dévalorise la démarche individuelle de venir déposer un courrier ou de porter une mention manuscrite sur le cahier d'enquête. Pour finir, il n'explique pas la méthode qui l'a amené à séparer les « avis neutres ou en double », ce qui ne facilite pas la compréhension globale de son analyse. Il est également totalement manipulateur lorsqu'il sépare les annotations des pétitions puisqu'il ne prend pas en compte plusieurs centaines de remarques et d'annotations portées sur les pétitions. Pour que cette démarche de comptabilisation soit complète, il aurait fallu comptabiliser ces remarques comme des observations et non comme des pétitions simples.

Il est à noter également dans le tableau récapitulatif des avis et signatures, que toutes les pétitions sont comptabilisées de manière très précise, à l'unité près, sauf sur les pétitions de la ligne « oui » où il est noté « environ 1000 signatures ». Pourquoi cette différence de traitement ? Elle n'est absolument pas justifiée ou expliquée !

L'utilité publique du projet

La sauvegarde du patrimoine

« L'argument de la mauvaise gestion et de la mauvaise protection de la biodiversité du Bois St Martin est si éloigné de la réalité, qu'il ressemble à un prétexte fabriqué pour justifier l'utilité publique de l'acquisition. Et les affirmations selon lesquelles la Région ou l'AEV sont les mieux placés pour entretenir le Bois, ne sont pas vraiment prouvées. »

Si cet argument est si éloigné de la réalité, pourquoi ne pas l'avoir clairement et scientifiquement démontré ?

Outre le fait que l'AEV n'a plus à démontrer son savoir-faire en la matière, vu son expérience depuis plus de 30 ans, et vu les 12 000 ha qu'elle gère par ailleurs, cette affirmation laisse

scandaleusement planer un doute sur l'AEV, ce qui est totalement inacceptable ! De plus, ce n'est finalement qu'une affirmation gratuite que rien ne vient étayer (il s'appuie uniquement sur une citation dans le rapport complet qu'il dit lui-même n'avoir pas vérifié) ! Procédé en lui-même scandaleux dans ce type de conclusions ! Enfin, il ne relate pas son entrevue avec les responsables de l'AEV, alors que toutes les questions ou tous les besoins d'information dont il aurait pu avoir besoin pour son rapport ont dû être faits.

« Il ne semble donc pas qu'il y ait une utilité publique à acquérir le Bois St Martin, ni pour sa sauvegarde (il n'est menacé par rien), ni pour sa gestion. »

C'est faux, le bois est menacé par les projets de constructions des propriétaires actuels que nous dénonçons, et sur la gestion actuelle du lieu. Un autre passage du rapport complet nous en apprend un peu plus sur ses constatations : « Sans doute, pourrait-il y avoir une gestion sylvicole plus dynamique, certainement il faudra nettoyer une mare envahie par la jussie (les canards sauvages transportent des parties de cette plante qui se reproduit facilement par bouture), mais tout ceci est faisable par les propriétaires actuels »

Mais alors pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? C'est bien la question que M. Egal aurait dû se poser ! En tout cas, nous nous la posons comme preuve de leur incapacité à gérer au mieux ce lieu !

Les activités et une large ouverture au public

« Mais rien ne laisse penser qu'il y ait une demande autre que celle suscitée par une promesse électorale. En dehors des pétitions qui ne précisait pas clairement la nature du projet, moins de 20 observations favorables au projet d'acquisition par la ville de Noisy et l'AEV proviennent de personnes non liées politiquement à la majorité municipale de Noisy. Certes, il faut tenir compte du fait que les personnes favorables à un projet se déplacent peu pour les enquêtes publiques et que les personnes les moins favorisées ne se déplacent quasiment jamais, même pour marquer une opposition à un projet. »

Ceci est une affirmation sans fondement, car les pétitions favorables soutiennent le projet de la Ville, et non pas un projet politique. Pourquoi alors ne pas préciser que les signatures défavorables au projet reflètent la mobilisation des opposants à l'équipe municipale ? Pourquoi ne pas préciser que la majorité des signatures et des messages des opposants émane des habitants du Plessis-Trévisse menés par un des élus de cette ville, et qui eux aussi répondent avant tout à une motivation politique ? Pourquoi stigmatiser une partie de la population ?

C'est une insulte aux 2872 avis positifs et signataires de pétitions, ce qui représente 71 % d'avis positifs par rapport à la totalité des personnes qui se sont exprimées !

« On peut imaginer de multiples autres destinations pour le bâti à moyen ou long terme : centre aéré, maison du parc, gîte d'étape (dans le cadre de la ceinture verte), base pour chercheurs, enseignants et universitaires, voire hôtellerie et restauration. Mais aucune d'entre elles, prise individuellement, n'a une utilité publique évidente justifiant une expropriation. »

Comment être crédible après une telle affirmation ! M. Egal propose tout d'abord d'autres destinations pour le bâti en reprenant des activités du projet (centre aérés, maison du parc, base pour chercheurs sont autant d'idées sous-jacentes aux propositions faites par la Ville) puis en proposant la création d'un gîte d'étape ou d'un lieu d'hôtellerie et de restauration ! Mais où est l'utilité publique de créer un restaurant ou un hôtel dans le bois ? C'est plus utile à ses yeux que

de créer une ferme pédagogique pour les petits Noiséens ? Nous vous laissons juges de telles idées !

« Les riverains, en protégeant leur tranquillité, ne sont pas plus égoïstes que les autres citoyens. Chacun cherche logiquement à protéger son patrimoine, surtout lorsque celui-ci est directement le fruit de son travail. Les militants politiques ou associatifs, en défendant leur centre d'intérêt (et parfois leur moyen d'ascension sociale) défendent aussi leur intérêt, qui est alors gratifié par de la reconnaissance sociale plutôt que par de l'argent. Tout le monde défend toujours un intérêt pour ce que cela va lui rapporter en satisfaction. »

Nous ne relèverons pas les allusions sur les intérêts des uns et des autres, qui nous paraissent totalement infondées. La seule satisfaction que nous voulons défendre c'est la protection définitive du bois et son accès à tous, sans conditions ou sans qualifications.

« Et comme le disait Adam Smith, c'est cette défense "égoïste" des intérêts privés qui va assurer l'intérêt général dans une sorte de débat public sans fin. »

Nous ne commenterons pas la référence au fondateur de l'Economie Libérale, si ce n'est que cela prouve bien l'idéologie défendue par le commissaire-enquêteur alors qu'il se doit de rester neutre et apolitique. Un certain nombre d'affirmations au sein de son rapport complet, nous permettent d'émettre un doute sur son objectivité.

« Il est peut-être plus pédagogique et moins cher d'organiser la rencontre avec la nature ou la vie rurale là où celles-ci existent déjà "pour de vrai", durant les périodes de vacances ou lors de classes vertes. »

Là encore, M. Egal argumente sur un point de vue purement économique, sans prendre en compte une dimension écologique. De plus, ce genre d'affirmation n'est pas forcément justifié sur le long terme.

« J'assortis cet avis d'une recommandation pour l'avenir, avec quelques explications. »

Nous relèverons simplement que ce genre de procédé est rare dans une enquête publique de ce type et que cela prouve le caractère égocentrique et paternaliste de son rédacteur.

« Les protections très strictes, imposées par tous les niveaux administratifs de la commune à l'Etat, font que la mairie de Noisy a dû lancer une procédure d'expropriation pour installer des activités dans le bâti existant, car on ne peut rien construire dans le Bois. Une plus grande liberté de construire aurait grandement simplifié le projet en évitant l'expropriation du bâti. Les activités auraient pu être installées dans un bâti nouveau, par exemple au nord de la voie ferrée, en dehors de la zone A de l'APB, loin des riverains et des maisons des propriétaires, comme le propose un des avocats de l'indivision Petiet (observation 153). »

Cet argument développé par les propriétaires est bien le fond du problème. Les propriétaires n'ont qu'un seul but, rendre une partie du bois constructible pour des raisons de rentabilité évidente. Le but du projet de la Ville est bien l'opposé de ce principe qui ne servirait que les intérêts des propriétaires et non des riverains et des Noiséens. De tels arguments relèvent plus de l'idéologie du commissaire-enquêteur que d'une appréciation de l'utilité publique. Nous nous opposons à tout projet de construction dans l'enceinte du bois Saint-Martin !

Effectivement, toutes les protections et les décisions prises par l'Etat, la Région, le Département et la Ville depuis plus de 35 ans vont dans cet unique sens, et nous nous en félicitons. Cependant, il est faux de dire que c'est une « difficulté » (cf Rapport) puisque le projet de la Ville et de la Région ne propose que des activités compatibles avec la protection de la nature, et

des actions de protection s'accompagnant d'une action pédagogique, ce qui justifie pleinement l'utilité publique du projet.

« Contrairement à ce qu'affirment de très nombreuses observations, favorables ou défavorables au projet à l'enquête, la forêt n'est pas un poumon qui nous fournirait notre oxygène. Dans une forêt à maturité, les racines absorbent autant d'oxygène pour leur respiration que les feuilles en rejettent par photosynthèse. L'arbre absorbe du CO₂ (et rejette un tout petit peu d'oxygène) pendant sa croissance seulement.

Pour lutter contre l'effet de serre, il faut donc planter des arbres, les couper dès qu'ils cessent de grandir et utiliser leur bois de manière pérenne, dans la construction notamment. Mais n'importe quelle végétation à la surface de la terre fait l'affaire pour capter le CO₂ et en fixer le carbone. Il suffit d'augmenter le volume des forêts sans se soucier du lieu où cela se produit, et surtout de ne pas diminuer ce volume dans les régions tropicales. Car l'enjeu de la captation du CO₂ se situe essentiellement dans les trois grands massifs tropicaux : Amazonie, Afrique centrale et Indonésie. Il y a donc besoin de planter des arbres, mais pas spécialement en Ile de France. »

Cette "démonstration" sur le CO₂ est détournée de la réalité scientifique du cycle du carbone d'une forêt... Le bilan est effectivement équilibré pour une forêt mature et stable (une forêt primaire ou redevenue comme telle) : en effet, et contrairement à ce qu'affirme le commissaire-enquêteur, les arbres en croissance sont fortement consommateurs de CO₂ pour leur croissance (leur bilan est donc très positif), les arbres mûrs sont neutres (la photosynthèse est en équilibre avec la respiration et la décomposition des feuilles), et le bilan est totalement négatif pour les arbres morts (qui libèrent leur carbone dans l'environnement). L'impact global d'une forêt sur le bilan carbone est donc nul ou presque... Attention, ce n'est pas le cas des forêts exploitées qui contiennent beaucoup de jeunes arbres en croissance, et très peu d'arbres morts. Le bilan carbone de celles-ci est donc positif (CO₂ consommé et O₂ rejeté), mais il faut intégrer le reste de la filière bois (industrie, chauffage,...). Globalement, le bilan est quasi-neutre ou légèrement positif...

C'est pour ces raisons que l'Amazonie, l'Afrique centrale ou l'Indonésie ne jouent aucun rôle dans le bilan de la captation du CO₂, vu qu'elles en rejettent autant qu'elles en absorbent... L'enjeu pour le CO₂, c'est de moins en émettre et donc de limiter au maximum nos déplacements contrairement à ce que suggère M. Egal ! Ensuite, c'est essentiellement les océans qui jouent le rôle d'aspirateur à CO₂ (en le convertissant en calcaire grâce notamment au coraux). Par contre, ce que ne dit pas le commissaire-enquêteur, c'est le rôle considérable que jouent les forêts dans le cycle de l'eau : l'évapotranspiration des arbres est un facteur qui joue localement, mais également globalement par l'apport en vapeur d'eau dans l'atmosphère et donc dans les précipitations.

« Il en va de même pour la biodiversité. Celle-ci n'a pas besoin d'être préservée à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Il peut s'avérer plus "écologique" de réserver à la protection des espèces de vastes surfaces dans des zones désertes de Bourgogne ou de Lorraine et réserver l'espace périurbain à la construction de logements de façon à limiter l'étalement urbain et donc la consommation d'énergies fossiles lors des déplacements. »

M. Egal a une forte propension à affirmer des généralités pour tenter de justifier son dossier. Nous ne remettons pas en cause cette idée de limiter l'étalement, c'est à dire de raccourcir les trajets domicile-travail, mais nous pensons fortement que cela ne doit pas se faire au détriment d'espaces verts d'exception comme le bois Saint-Martin. Il est bon aussi de garder des espaces naturels accessibles proches des zones de densification urbaine, afin de réduire également les déplacements domicile-espaces naturels. Il serait bon alors de se pencher sur le déséquilibre

de la Région en terme d'offres de travail principalement à l'ouest de Paris et les logements à L'Est. C'est là que se joue le futur enjeu écologique de notre région, et pas sur l'urbanisation du Bois Saint-Martin !

Recommandation pour une urbanisation partielle du Bois St Martin

« Dans le cas du Bois St Martin, le fait qu'il y ait une station de RER à proximité devrait poser la question de l'opportunité de l'affectation des terrains autour, surtout à l'occasion des réflexions sur le Grand Paris. J'invite donc les collectivités responsables du devenir du Bois St Martin à cesser de ne penser qu'à la protection de la nature, qui n'est pas le problème prioritaire de l'Ile de France. Il est évident que la planète y gagnerait si on aménageait un quartier, dense et de grande qualité, dans un rayon de 300 mètres autour de la gare des Yvris, avec éventuellement des activités de loisir au-delà des constructions nouvelles. On peut même construire une autre gare RER à mi-chemin entre les Yvris et Emerainville-Pontault-Combault, comme cela fut envisagé au début du XXe siècle, avec une urbanisation semblable autour. »

Est-il utile d'argumenter sur ce genre d'inepties ? Est-il utile de préciser qu'il est totalement idiot de proposer la création d'une nouvelle gare entre Les Yvris et Emerainville-Pontault ? Tous ces propos ne servent à rien dans le débat et ne sont que le reflet de l'idéologie politique de M. Egal, participant reconnu du mouvement d'Alain Madelin, et force de proposition dans les réseaux Ultra-libéraux.

Cela a au moins le mérite d'éclairer sous un autre angle la rédaction de son rapport, qui ne respecte pas à nos yeux le code d'éthique et de déontologie des membres de Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs, et notamment son article 17 « Le commissaire-enquêteur fait preuve d'extrême réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses ».

Nous avons reproduit les passages du rapport de manière totalement identique, sans corriger ou supprimer quoi que ce soit. Par souci de lecture et de compréhension certaines parties ont pu être raccourcies mais elles sont alors signalées.

Les Amis du Bois Saint-Martin.